Covid19 - Sommes-nous déjà touché-é-s ?

Madame la première présidente,
Monsieur le procureur général,
Monsieur le président,
Monsieur le procureur de la République,

Nous vous interpelons quant à la situation de la Covid19 sur le ressort de la Cour d'appel de Cayenne.

Plusieurs administrations (sans compter les nombreuses enseignes commerciales) n'ont pas été épargnées par des cas déclarés positifs à la Covid19 :

- Des services de la Mairie de Cayenne touchés et une mairie en service minimum ;
- Des personnels du commissariat de Cayenne ;
- Des personnels des forces armées de Guyane ;
- Des personnels de la gendarmerie ;
- Des personnels pompiers ;
- Le sous-préfet de la préfecture de Guyane avec une fermeture annoncée jusqu'au 3 juillet pour désinfection selon le protocole en vigueur ;
- Des personnels des transports en commun ;
- Des personnels de la DEAL ;
- Des personnels de la Poste ;
- Des personnels de la CAF ;
- Des personnels de la CTG dont de l'ASE ;
- Et nous arrêterons là pour que notre communiqué ne fasse pas une dizaine de pages.

Nous tenons à vous alerter sur le cas ASE. Nous avons pu obtenir le courriel adressé aux agent-e-s de cette structure qui demande « *de redoubler voire de tripler de vigilance* » et qui donne pour consigne de « *privilégier les appels téléphoniques et l'envoi de courriels* » et la « *limitation au maximum des déplacements sur le site de travail* ».

Pourtant, ces derniers jours, les personnels de l'ASE étaient nombreux dans les couloirs d'un des sites du tribunal judiciaire **sans protection pour certains**.

Ce milieu de semaine, vous avez été interpelés par une autorité des forces de l'ordre pour vous rendre compte qu'un de leur personnel a été testé **positif à la Covid19** et qu'il avait été en **contact avec plusieurs personnels du tribunal et présent dans plusieurs locaux**.
Il précise également que d'autres agent-e-s de ses services ont été en contact avec l'agent positif.
Nous sommes **scandalisés** de lire que certaines présentations, ne pouvant être repoussés, seront quand même assurés par ses services.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'avocat présent, pourtant protégé par un masque sans doute d'une piètre qualité, présente des symptômes tels que perte de goût et d'odorat. Ne nous dîtes qu'il s'agit peut-être d'autre chose.

Le justiciable, ainsi qu'une de ses proches, seraient **positifs** (même symptômes que son conseil). Nous rappelons qu'il a suivi le circuit de la chaîne pénale et a été donc en contact avec plusieurs personnels du tribunal. Et ce dernier est susceptible d'être présenté à la Cour d'appel.

Alors que plusieurs administrations ont procédé à la désinfection de leurs locaux pour donner suite à des cas Covid19,

Nous déplorons et dénonçons le fait qu'**aucun principe de précaution** n'ait été appliqué en effectuant cette désinfection selon le protocole en vigueur et en ne plaçant pas les personnels contact à domicile le temps d'un test.

En cette période de crise sanitaire, **une transparence totale est nécessaire**. Nos collègues sont vaillants mais inquiets. Il vous appartient d'appliquer **toutes les mesures utiles pour assurer et garantir leur vie et leur santé**.

Pour information, le **R0 est à 2,59** en Guyane !!! (données Santé Publique France mises à jour au 18 juin 2020). Nous en sommes malheureusement les plus touchés.

Nous vous demandons d'agir pour éviter d'être également ceux qui compteront le plus de mort parmi nos collègues.

Nous savons que cela est possible puisque le tribunal administratif est totalement fermé au public, et d'autres services (dont des services publiques) ont appliqué des mesures de précaution drastiques à la hauteur de l'enjeu.

Nous attirons votre attention sur la particularité des personnes touchées par la Covid19 en Guyane. **57% des personnes contaminées ont entre 15 et 44 ans. La moitié des personnes en réanimation a moins de 40 ans.**

Ainsi, nous demandons que :

- Les locaux des sites judiciaires soient désinfectés selon le protocole en vigueur ;
- Les personnels contact direct et indirect soient maintenus à domicile sans résultat de test ;
- Les personnels contact soient pris en charge par l'ARS Guyane pour effectuer un test ;
- Les locaux soient désinfectés deux fois par jour notamment pour les zones dites de contact ;
- Les partenaires, justiciables et personnels soient immédiatement alerté si un cas similaire venait à se produire.

Soyez assurés, Madame, Messieurs, de notre engagement au service du personnel quel que soit le territoire.

Le 19 juin 2020,
Les mandatés et représentants
UTG Justice & CGT CSJ